

Schéma régional des mandataires judiciaires aux majeurs protégés et des délégués aux prestations familiales 2015-2019

3^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE

24 mars 2015

Principaux enseignements du diagnostic

- Près de 50.000 mesures majeurs protégés en Aquitaine : 44% des mesures confiées aux familles
- Parmi les mesures confiées aux professionnels : 82% aux services, 14% aux mandataires privés et 4% aux préposés
- Un nombre de mesures en augmentation continue : +7% en 5 ans
- Les personnes protégées : un vieillissement plus marqué, une précarité qui s'étend, une diversité des profils, des situations complexes nécessitant un accompagnement avec des intervenants
- L'offre en Aquitaine : 18 services, mandataires privés en forte augmentation (176 au 31/12/2013, 195 au 31/12/2014) et la mise en place progressive des préposés (mais tous les établissements concernés par l'obligation n'en ont pas).

Les orientations du schéma régional aquitain 2015-2019

5 objectifs stratégiques
10 objectifs opérationnels
18 actions

Schéma régional - comité de pilotage 24 mars 2015

Un schéma régional opposable...

- ... pour les procédures d'agrément de nouveaux mandataires individuels et d'autorisation des services mandataires
- Pas d'agrément de nouveaux mandataires exerçant à titre individuel au-delà de la limite fixée par département. Un avenant annuel fera le point sur les besoins et la nécessité éventuelle de prévoir de nouveaux agréments.

Nombre maximum de mandataires exerçant à titre individuel

24	33	40	47	64
42	115	47	32	70

- Le nombre de mesures pour lesquels les services existants sont habilités pourra évoluer en fonction des besoins et si les autres opérateurs ne peuvent les prendre en charge

Les orientations du schéma régional aquitaine 2015-2019

Objectif stratégique 1 : Mettre en adéquation l'offre des professionnels avec les besoins de protection des majeurs

Objectif stratégique 2 : Favoriser et conforter la qualité de l'accompagnement des personnes protégées

Objectif stratégique 3 : S'appuyer sur la formation initiale et continue pour assurer la qualité de l'accompagnement

Objectif stratégique 4 : Poursuivre la diffusion d'informations auprès du public et renforcer l'appui aux tuteurs familiaux

Objectif stratégique 5 : Animer la politique régionale en faveur des majeurs protégés

Objectif stratégique 1 : Mettre en adéquation l'offre des professionnels avec les besoins de protection des majeurs

Objectif opérationnel 1.1 : *Construire les outils de mise en œuvre des appels à candidature et des appels à projet afin de mieux réguler l'offre par territoire*

- Action 1.1.1 : Définir, mettre en place et alimenter des indicateurs permettant de suivre les besoins de protection des majeurs et d'anticiper les moyens pour les couvrir
- Action 1.1.2 : Cartographier les mesures en cours afin d'optimiser la planification des nouveaux agréments

Objectif opérationnel 1.2 : *Mettre en place des outils de pilotage permettant de repérer la répartition de l'offre à un niveau infra départemental et de suivre l'activité des opérateurs*

- Action 1.2.1 : Recenser les outils existants, déjà développés et utilisés sur chaque département
- Action 1.2.2 : Analyser ces outils, repérer ceux qui pourraient être diffusés, identifier les adaptations nécessaires afin de les rendre plus opérationnels.

Objectif stratégique 2 : Favoriser et conforter la qualité de l'accompagnement des personnes protégées

Objectif opérationnel 2.1 : *Renforcer la coordination des professionnels afin d'améliorer les réponses proposées aux personnes protégées.*

- Action 2.1.1 : Favoriser la lisibilité du rôle du mandataire auprès des acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires
- Action 2.1.2 : Mise en place d'une procédure simplifiée la procédure de signalement de personnes hébergées nécessitant une mise sous protection d'urgence
- Action 2.1.3 : Soutenir l'articulation entre les acteurs intervenant auprès des personnes en grande précarité
- **Objectif opérationnel 2.2** : *Prendre en compte les besoins d'accompagnement des personnes protégées dans leur globalité, en particulier de celles qui vivent à domicile, pour mieux organiser les réponses.*
- Action 2.2.1 : Améliorer le recueil de la parole de la personne protégée sur ses attentes et ses besoins.
- Action 2.2.2 : Organiser des journées départementales développant des thématiques autour de la qualité de l'accompagnement des personnes protégées (ex : accompagnement dans un logement ordinaire)

Objectif stratégique 3 : S'appuyer sur la formation initiale et continue pour assurer la qualité de l'accompagnement

- **Objectif opérationnel 3.1** : *Homogénéiser l'offre des instituts de formation en termes de critères d'admission, de dispense/allègements, de contenu des enseignements.*
- Action 3.1.1 : Exploiter les résultats de l'étude réalisée en 2013 auprès des centres de formation agréés, s'assurer de la conformité des pratiques et des enseignements dispensés au cadre réglementaire fixé pour les différents CNC.

Objectif opérationnel 3.2 : *Susciter une offre de formation continue pour inciter les professionnels mandataires à mettre à jour leurs connaissances et à poursuivre la réflexion sur les pratiques professionnelles*

- Action 3.2.1 : Recueillir les besoins de formation continue des mandataires en activité pour permettre aux organismes de formation de construire une offre et des programmes adaptés

Objectif stratégique 4 : Poursuivre la diffusion d'informations auprès du public et renforcer l'appui aux tuteurs familiaux

Objectif opérationnel 4.1 : *Diffuser des informations de base aux familles qui viennent de se voir confier une mesure par le Juge*

- Action 4.1.1 : Rééditer la plaquette *Aide aux tuteurs familiaux* créée lors du précédent schéma et la diffuser auprès des tribunaux d'instance, des associations d'usagers, des CLIC...

Objectif opérationnel 4.2 : *Evaluer le besoin d'appui des familles, rendre visibles les services apportés et engager une réflexion sur leur mutualisation*

- Action 4.2.1 : Estimer le nombre de mesures confiées aux familles et son évolution sur les prochaines années.
- Action 4.2.2 : Evaluer les besoins d'appui des familles auprès des services de la Justice
- Action 4.2.3 : Identifier le soutien apporté par les services tutélaires, préposés, associations de mandataires aux tuteurs familiaux
- Action 4.2.4 : Engager une réflexion autour de la mutualisation des informations et des pratiques mises en place par les services mandataires pour soutenir les familles tutrices

Objectif stratégique 5 : Animer la politique régionale en faveur des majeurs protégés

Objectif opérationnel 5.1 : Mettre en place un cadre de suivi du schéma et développer le partage d'informations avec la Justice

- Action 5.1.1 : Instaurer 2 instances de suivi du schéma s'appuyant sur les 2 comités existants :
 - Comité restreint composé des 5 DDI et de la DRJSCS qui se réunira régulièrement en fonction du calendrier de mise en œuvre des actions prévues dans le schéma.
 - Comité de pilotage élargi qui se réunira annuellement pour la présentation d'un état des lieux annuel de la mise en œuvre des actions et des difficultés rencontrées.

Objectif opérationnel 5.2 : Mettre en place un « observatoire » du secteur tuteur animé par le CREAI dans le cadre de la convention ARS/DRJSCS :

- Détermination des indicateurs pertinents à suivre
- Suivi de ces indicateurs et de leur évolution sous forme de tableaux de bord annuels
- Impact sur l'offre régionale et perspectives sur la durée du schéma